

**L'An DEUX MIL QUINZE,
le SEPT JUILLET
à vingt heures,**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire

Présents : Mmes RIBES Monique -- DOMERGUE Christine- Mrs PERRIN Raymond - MEILLAND René- CROZET Guy- GEREY Roger - DEJOB Xavier - CLAVARON Patrice

Absents ayant donné procuration à :

Absents excusés : GEORGES Jean François- ROUX Maryline- GUILLOT Jacqueline

Absents :

Secrétaire de séance : MEILLAND René

22- 01 – juillet 2015

Modification des statuts de la CCPU

La commune de Saint Marcel d'Urfé est adhérente à la Communauté de Communes du Pays d'Urfé créé par arrêté préfectoral en date du 28 juin 1996.

Dans les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé les dispositions relatives à la composition du conseil communautaire n'ont pas été mises en conformité avec l'arrêté préfectoral n°266 en date du 28 octobre 2013 ;

En outre, suite aux modifications introduites par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, il est nécessaire de revoir l'article 2-2 des statuts de la CCPU relatif à la composition du bureau de la Communauté ;

Sur une proposition formulée par le *Président de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé* le conseil communautaire s'est réuni le 28 mai 2015 pour décider des modifications statutaires suivantes:

Nouvelle rédaction :

« Article 2-1 : *Composition du Conseil Communautaire :*

Le nombre de sièges au sein du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé est fixé à 27, répartis comme suit :

<i>Champoly</i>	2
<i>Chausseterre</i>	2
<i>Cherier</i>	2
<i>Crémeaux</i>	4
<i>Juré</i>	2
<i>La Tuilière</i>	2
<i>Les Salles</i>	2
<i>Saint Just en Chevalet</i>	5
<i>Saint Marcel d'Urfé</i>	2
<i>Saint Priest la Prugne</i>	2
<i>Saint Romain d'Urfé</i>	2
<i>Total</i>	27

Article 2-2 : Composition du bureau communautaire :

Le bureau est composé d'un représentant par commune, parmi lesquels un Président et plusieurs vice-présidents.

Le bureau adopte l'ordre du jour à l'unanimité avant de le soumettre au conseil communautaire. »

Ces modifications pourraient ainsi permettre de clarifier les compétences de la Communauté de Communes en la matière.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'adopter la modification de l'article des statuts, proposée et votée par *l'assemblée communautaire* lors de sa réunion du 28 mai selon la nouvelle rédaction ci-dessus ;
- de demander à M. le Préfet de la LOIRE de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré,

le conseil municipal a voté : 4 voix POUR et 4 voix CONTRE. Monsieur le Maire ayant voté POUR et sa voix étant prépondérante

Il est donc acté :

- d'adopter la modification de l'article des statuts, proposée et votée par *l'assemblée communautaire* lors de sa réunion du 28 mai selon la nouvelle rédaction ci-dessus ;
- de demander à M. le Préfet de la LOIRE de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI

23- 02 – juillet 2015

Objet : A d' A P : dépôt du dossier en Préfecture

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de la loi du 11 février 2005 et le fait qu'à partir du 1er janvier 2015, tous les Etablissements Recevant du Public (E.R.P.), doivent être accessibles aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite, ou à défaut une qualité d'usage équivalente.

Un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est donc obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respectent pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014. Il apporte un cadre juridique sécurisé et s'accompagne d'un calendrier précis et d'un engagement financier. Il est le seul moyen pour être en accord avec la loi pour ceux qui n'ont pas satisfait aux obligations de la loi, après le 1er janvier 2015. Le projet d'Ad'AP doit être déposé au plus tard le 27 septembre 2015. Il doit être validé par le préfet. Cette validation permettra ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité.

La commune ne satisfaisant pas à toutes les obligations d'accessibilité, elle est contrainte à déposer cet agenda.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation du conseil pour déposer ce dossier avant le 27 septembre 2015 en Préfecture, après avoir présenté le contenu.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil unanime autorise Monsieur le Maire à déposer l'Agenda d'Accessibilité présenté.

24- 03 – juillet 2015

Pose d'un barbecue et de deux barrières bois de sécurité+ demande de subvention au Conseil départemental

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il avait été envisagé lors de séances de conseil précédentes l'installation d'un barbecue communal près du préau afin de satisfaire les personnes désirant manger en plein air. De même, elle souhaite poser deux barrières bois pour assurer la sécurité vers la Salle des Fêtes et dans un hameau : Gathion.

Après consultation des devis, les offres de

- M Georges Jean François (absent de la réunion ce jour) pour le barbecue qui se monte à 3092.30 € HT.
- SARL Treillage MC : 1710.00€ Ht pour la salle des fêtes et 2180.00€ pour Gathion

semblent les meilleures,

Monsieur le Maire propose au conseil de demander une aide du conseil départemental sur l'enveloppe de solidarité.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal à l'unanimité**

ACCEPTE l'installation d'un barbecue communal près du préau et de poser deux barrières bois pour assurer la sécurité vers la Salle des Fêtes et dans un hameau : Gathion.

Montant total de l'opération : 6982.30€ HT

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de ce matériel et à solliciter une aide auprès du conseil départemental.

25- 04 – juillet 2015

Objet : différents travaux dans un logement communal, à la mairie et à la salle des fêtes

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il avait été envisagé lors de séances de conseil précédentes la rénovation d'un logement de la cure et d'améliorer le confort des toilettes à la mairie et à la salle des fêtes.

Après consultation des devis, il est proposé, afin de déposer un dossier de demande de subvention au conseil départemental sur l'enveloppe de solidarité, de s'appuyer sur les offres de

* pour Le logement communal : Sté CUISSON (plomberie) à 1141.00€ HT.

Vincent Gaumont (plâtrerie) à 3478.56 €

HT

Menuiserie MEILLAND à 3642.00 € HT

* pour la mairie : Sté CUISSON (plomberie) à 359.00 € HT.

* pour la salle des fêtes : Menuiserie MEILLAND à 1228.48 € HT

Montant total de l'opération : 9849.04 € HT

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du conseil départemental sur ce cout total d'opérations soit 9849.04 € HT.

26- 05 – juillet 2015

Objet : Mise à la norme accessibilité du multiple rural « Le Relais d'Urfé » et des Toilettes publiques- Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur sur l'enveloppe de M Le Sénateur Vincent

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est possible de solliciter une aide exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur au titre de la Réserve Parlementaire pour les opérations d'investissement des communes. Or, afin de continuer les travaux de mise à la norme accessibilité du Relais d'Urfé et des Toilettes publiques, comme le veut la loi, il serait opportun de trouver un financement supplémentaire extérieur. Il propose donc de solliciter une aide auprès de M Vincent, sénateur de la Loire.

Afin de constituer le dossier, un estimatif des travaux a été demandé au Cabinet Buchet, il le présente au Conseil Municipal. Il s'élève à 61 900.00€.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE de réaliser ce projet de Mise à la norme accessibilité du multiple rural « Le Relais d'Urfé » et des Toilettes publiques

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer, par l'intermédiaire de M.VINCENT, Sénateur, un dossier de subvention sur l'estimatif présenté auprès du Ministère de l'intérieur.

Objet des délibérations	
<u>22- 01 – juillet 2015</u>	<i>Objet : Modification des statuts de la CCPU</i>
<u>23- 02 – juillet 2015</u>	<i>Objet : A d'A P : dépôt du dossier en Préfecture</i>
<u>24- 03 – juillet 2015</u>	<i>Objet : Pose d'un barbecue et de deux barrières bois de sécurité+ demande de subvention au Conseil départemental</i>
<u>25- 04 – juillet 2015</u>	<i>Objet : différents travaux dans un logement communal, à la mairie et à la salle des fêtes</i>
<u>26- 05 – juillet 2015</u>	<i>Objet : Mise à la norme accessibilité du multiple rural « Le Relais d'Urfé » et des Toilettes publiques- Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur sur l'enveloppe de M Le Sénateur Vincent</i>

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
PERRIN RAYMOND		
CROZET GUY		
RIBES MONIQUE		
GEORGES JEAN FRANCOIS	Absent	
DOMERGUE CHRISTINE		
ROUX MARYLINE	Absente	
GUILLOT JACQUELINE	Absente	
MEILLAND RENE		
CLAVARON PATRICE		
DEJOB XAVIER		
GEREY ROGER		